



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024

Présents : SORDET Eric, Maire
EYMANN Alain, FLAJOLLET Elisabeth, Adjoint
CAIRE Marie-Christine, MARCHETTO Jocelyn, LAPALUS Patrick,

Absents excusés : BOUTEILLER Martine a donné pouvoir à FLAJOLLET Elisabeth,

DUBUET Nathalie a donné pouvoir à FLAJOLLET Elisabeth
PATRIARCHE Joël a donné pouvoir à SORDET Eric

Absent : MARTINS Antonio,

Secrétaire de Séance : EYMANN Alain,

1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 26 septembre 2024 :

- Invitation repas des anciens : préparer les cartes d'invitations

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

2°) Délibérations

- **Renouvellement du Contrat à durée déterminée de l'Adjoint Technique Principal de première classe**

Par 1 voix contre et 1 abstention, le contrat est renouvelé pour deux mois jusqu'au 31.12.2024

- **Protection sociale complémentaire :**

Par la circulaire du 9 avril 2024, le Centre de Gestion nous informait de sa proposition de participer à une consultation pour la protection sociale complémentaire (prévoyance) dans le cadre de son rôle d'accompagnement des employeurs publics locaux et par obligation légale.

La couverture prévoyance permet aux agents d'avoir une garantie maintien de salaire qui complète le traitement de l'agent en cas d'arrêt de travail.

La convention de participation en prévoyance a été attribué à : RELYENS
Bénéficiaires des garanties sont :

- Les agents fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé rémunérés dans l'effectif de l'employeur territorial
- Les ayants-droits des agents au titre du bénéfice de la garantie décès, désignés par l'agent adhérents, au bulletin d'adhésion ou, en l'absence de désignation dans le bulletin d'adhésion, définis au contrat collectif d'assurance (conjoint ou concubin ou personne liée par un pacte civil de solidarité et enfants)

- Durée du contrat 6 ans (du 01/01/2025 au 31/12/2030)
- Les garanties : Incapacité temporaire de travail, Invalidité
- Conditions tarifaires : Pour les garanties obligatoires : 2% du revenu de l'agent

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer à la convention de participation.

- **Avancement de Grade :**

A la suite du mail en date du 1^{er} octobre 2024 reçu du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale informant que la secrétaire remplissait les conditions réglementaires à l'avancement de grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Pour se faire un ratio d'avancement de grade doit être fixé :

En application des articles L.411-6, L.415-2 et L.522-27 du code général de la fonction publique, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables » peut varier de 0 à 100

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer le ratio à 100 %

Grade d'origine : Adjoint Administratif

Grade d'avancement : Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe

Ratio : 100%

3°) Installation de Bornes électrique Entreprise ROUGEOT

A la suite du mail reçu le 27 septembre 2024, Monsieur Fabrice LUCOTTE / Société INTHY a contacté la mairie de Meursault et la mairie de Tailly, pour une demande d'autorisation de voirie dans le cadre de la construction d'une installation de recharge de véhicules électriques sur le site de l'entreprise Hubert Rougeot Meursault à Tailly. La configuration de l'accès à la voirie publique pourrait être modifié.

Monsieur Le Maire et son 1^{er} adjoint ont rencontré sur site Monsieur LUCOTTE

Ces bornes seraient installées afin que d'autres entreprises puissent en bénéficier

Pour se faire une partie du terrain serait vendue à la Société INTHY qui réaliserait l'installation des bornes.

4°) Réflexion pour le déplacement de l'abri de bus

Il est envisagé de déplacer l'abri bus pendant les travaux de construction de la salle Multi-usages.

Après l'entrevue avec Mr JANISSET, l'abri de bus pourrait être installé avant le stop (Avant le stop « place du plomb » devant la maison de Monsieur et Madame LEFEBVRE.

L'ensemble du Conseil Municipal a indiqué que l'arrêt placé à cet endroit gênerait la visibilité.

Il a été demandé de le déplacer devant le cimetière et côté château.

Une nouvelle étude doit être faite.

5°) Salle Multi Usage

Le DCE a été déposé

Beaucoup de retour, 15 à 20 entreprises ont envoyé une offre : Terrassement, destruction, chauffage, plomberie, électricité,
2 sujets délicats : entrée sur le terrain et le préau sera partiellement démonté, prévoir de le mettre hors air.
Depuis le 14 octobre 2024, les dossiers sont réceptionnés par la Communauté d'Agglomération

6°) Sécurisation RD 18

- Réunion SICECO : Monsieur Fabien MAITRE a présenté les travaux pour 2025
- Mercredi 30 octobre, ils seront sur place pour faire les métrages
- Les arbres devront être abattus
- Mettre en place les dossiers de demande de subvention (rien ne peut être fait sans devis)

7°) Graphisme

- Une jeune fille s'est rendue à la Mairie pour faire une demande, elle est à la recherche d'une surface de mur afin d'exercer faire des graphiques avec des aérosols.
Eventuellement le mur du tennis (Côté RD 18 : une tête d'animal) et de l'autre côté un sport

8°) Travaux

- Mettre un composteur au cimetière et installer les plaques pour le tri des ordures.
La Mairie a reçu un courrier de la Communauté d'agglomération indiquant que le tri devait être optimisé.
- Jardin du souvenir : Mise en place d'une plaque sur la stèle du jardin du souvenir. Modèle à respecter pour les prochaines plaques.
Prévoir l'aménagement de son pourtour.

9°) Parole aux responsables de commission

Le repas des anciens est organisé

10°) Questions Diverses

- Haie près du lavoir : Elle a été arrachée
Devis pour la plantation d'une nouvelle haie : 3 060€
- Des campings cars se stationnent devant les containers de dépôts volontaires
- Recontacter la gendarmerie suite à l'accident survenu devant l'appât de France pour la remise en place des panneaux

Prochain Conseil Municipal le 21 novembre 2024 à 18h30
